

## Presse du juriste

Par **Necriel**, le **09/04/2013** à **22:14**

Salut à tous !

Je voudrais donc savoir, et ma question est quasiment énoncée dans mon titre, quels sont les différents magazines, les revues, presse en général, qu'un juriste (niveau L1 dans mon cas) doit connaître et lire régulièrement ?

Par avance, merci !

Par **Dan**, le **09/04/2013** à **22:43**

semaine juridique^^

sinon un site de veille juridique pas mal : [www.lextimes.fr/](http://www.lextimes.fr/)

Par **Yn**, le **10/04/2013** à **10:43**

Les revues juridiques sont très nombreuses, en L1 il est selon moi intéressant de lire :

- Actualité Dalloz, sur la page d'accueil du site
- L'AJDF Dalloz (actualité juridique droit de la famille)
- La semaine juridique (Jurisclasseur, Lexisnexis)

Tu peux enfin aller voir la RTD Civ. (revue trimestrielle de droit civil) et le Recueil Dalloz pour des articles souvent d'un haut niveau de réflexion.

Il ne sert à rien de tout lire, si tu lis un ou deux articles sur des thèmes qui concernent ton programme, c'est déjà très bien.

Enfin, tous les arrêts importants sont regroupés et commentés dans le GAJC (grands arrêts de la jurisprudence civile), c'est une lecture formatrice car tu vois concrètement comment un arrêt doit être commenté, les réflexions à mener pour apporter une plus-value, etc.

Tous ces ouvrages et revues sont accessibles gratuitement via le site de ton université.

Par **Necriel**, le **10/04/2013** à **18:22**

Merci beaucoup !

Par **Thibault**, le **10/04/2013** à **19:24**

A mon sens en L1, la semaine juridique générale ! Ca parle un peu de tous les domaines du droit (surtout privé, mais pas que tout de même), des réformes en cours etc., donc c'est sympa. Plus spécialisé, ça ne te servira à rien.

(d'une manière générale, bosse dans les bouquins, ça va toujours plus loin que les cours, et ça se sent quand on le fait ! ;)

Par **marianne76**, le **11/04/2013** à **13:00**

Bonjour,

Vous avez aussi la revue Dalloz revue générale comme la semaine juridique.

On peut aussi s'inscrire au bulletin de la cour de cassation et vous recevrez tous les mois l'actu de la cour de cassation, cela me semble beaucoup mieux que lextimes, je suis allée y faire un tour cela ne m'a pas inspirée mais bon après c'est subjectif comme toute appréciation